

[Texte]

[Interprétation]

[Texte]

• 1525

This question has been considered in the Australian courts and the Australian courts have come to the conclusion that the federal parliament which has virtually the same powers there as here, cannot regulate credit buying and relies upon its banking power. Radcliffe would call this totally arbitrary.

Finally, and along the same lines, is there any reason to suggest that the federal Parliament needs any control over credit buying? Governor Rasminsky, the present Governor of The Bank of Canada, is well known for his stand that the controls he now has at his disposal are good enough. He can effectuate his monetary policy by influencing the supply of money and that is all he needs. However, his predecessor, James Coyne, was noted for his lack of confidence in the ability to effectuate monetary policy through the use of the traditional instruments, that is control of the money supply. In the 1956 Annual Report of The Bank of Canada, James Coyne said

While consumer credit may be a useful adjunct of modern merchandising, fluctuations in the volume of such credit make it a destabilizing factor working against the efforts of fiscal and monetary policies.

In other words, it may be necessary for the federal Parliament to have control over the volume of credit buying in order to make its monetary policy effective.

Mr. McDonald: Je suis très intéressé par les points soulevés par le rapport Radcliffe sur le fait que même pour distinguer entre une institution financière et une institution qui ne l'est pas, c'est poser un jugement tout à fait arbitraire. Dans ce même rapport, on dit, par exemple, que l'industriel, le commerçant ou le détaillant qui accorde du crédit à ses clients remplit exactement le même rôle que joue la banque. Dans l'esprit du fédéralisme canadien, ce fait soulève la question qui revient à savoir si le Dominion en vertu de son pouvoir bancaire tel qu'il existe en ce moment, doit ou non réglementer le volume de crédit commercial.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Thank you very much, Professor McDonald. Your massive brief, some 50 pages long, will be appended to the *Proceedings* of our meeting today and will be studied by us in detail subsequently. This is the only brief which we have received on this subject and for that reason alone, it would be an important brief. The points that you have made are also of such very great importance for our economic future, that I think this is a brief on which we will be spending a great deal of time in considering subsequently.

I have two questioners for the Committee, Mr. Downey and Mr. Allmand. Mr. Downey.

Mr. Downey: Thank you, Mr. Chairman. I must congratulate Mr. McDonald on his brief. I am very sorry that I had only a few minutes and only got to scan through a few pages of it. I do not know if you noticed, Mr. McDonald, but about six weeks ago there was a press release and various press comments in the newspapers about a mistake that was made in the European Econom-

pour décider si une institution est une banque et, partant, si elle doit être incorporée par une province.

Un dernier point qu'il me revient je crois de signaler et que je touche également dans mon mémoire, c'est que le rapport Radcliffe insiste sur le fait que même pour distinguer entre une institution financière et une institution qui ne l'est pas, c'est poser un jugement tout à fait arbitraire. Dans ce même rapport, on dit, par exemple, que l'industriel, le commerçant ou le détaillant qui accorde du crédit à ses clients remplit exactement le même rôle que joue la banque. Dans l'esprit du fédéralisme canadien, ce fait soulève la question qui revient à savoir si le Dominion en vertu de son pouvoir bancaire tel qu'il existe en ce moment, doit ou non réglementer le volume de crédit commercial.

La question a été étudiée par les tribunaux australiens et ces derniers ont conclu que le Parlement fédéral qui a à peu près les mêmes pouvoirs là-bas qu'ici, ne peut réglementer l'achat à crédit et se fie à son pouvoir bancaire. Radcliffe dirait que c'est tout à fait arbitraire.

A-t-on raison de croire que le Parlement fédéral a besoin de contrôler l'achat à crédit? Le gouverneur actuel de la Banque du Canada, M. Rasminsky, croit que le contrôle qu'il a à sa disposition est suffisant. Il peut mettre en œuvre sa politique monétaire en influençant l'offre d'argent et c'est tout ce dont il a besoin. Toutefois, son prédécesseur, James Coyne, était connu pour son manque de confiance dans la possibilité de mettre sur pied une politique monétaire grâce à l'utilisation des moyens traditionnels, c'est-à-dire le contrôle de l'offre d'argent. Dans le rapport annuel de la Banque du Canada de 1966, James Coyne dit:

Bien que le crédit aux consommateurs soit un complément utile au mécanisme moderne de la vente, les fluctuations du volume d'un tel crédit a son secteur non stable qui va à l'encontre des efforts des politiques fiscales et monétaires.

Autrement dit, il est peut-être nécessaire que le Parlement fédéral contrôle le volume de l'achat à crédit afin de rendre sa politique monétaire plus efficace.

Le coprésident (M. MacGuigan): Merci beaucoup, monsieur McDonald. Votre important mémoire de quelque 50 pages sera annexé aux témoignages de notre réunion d'aujourd'hui; nous l'étudierons en détail un peu plus tard. C'est le seul mémoire que nous ayons reçu à ce sujet et pour cette seule raison, c'est un important mémoire. Et les questions que vous avez soulevées sont aussi très importantes pour l'avenir de notre économie; je crois que nous prendrons le temps d'étudier votre mémoire très attentivement.

M. Downey et M. Allmand, membres du Comité, désirent prendre la parole. Monsieur Downey.

M. Downey: Merci, monsieur le président. J'aimerais féliciter M. McDonald. Je suis désolé de n'en avoir entendu qu'une partie. Il y a environ six semaines, il y a eu un communiqué de presse et divers commentaires dans les journaux sur une erreur qui aurait été faite au sein de la Communauté économique européenne quant au montant des fonds qui sont en dépôt. L'erreur était de